

Procès verbal du Conseil d'École du jeudi 18 novembre 2021

École maternelle Jean-Jaurès Pins-Justaret / Villate

Présents :

Enseignantes : Mmes AUJEAU, EL KINANI, PONS, RAVALOMANDA, ROUXEL, SAUGEON.

Mairie de Pins-Justaret : Mme TARDIEU, Mme FAUR

Parents d'élèves : Mmes FOURCADE MOREIRA, BIRE BAGUE Cécile, PLANCHENOT Estelle, TRY Aurélie et M.VIRLOJEUX Julien.

ALAÉ : Mme ADANDE (directrice).

Secrétaire de séance : Mme PONS Carole.

Absents excusés : Mme CHRISTOPHE Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme EYCHENNE (enseignante), le RASED et la Mairie de Villate.

ÉCOLE

Présentation du Conseil d'École

Sa composition : le directeur, les maîtres de l'école, les Maires des deux communes ou leurs représentants, les parents d'élèves élus (autant que de classes), l'IEN, le DDEN, le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté).

Son rôle : établir le mode de fonctionnement de l'école.

Ses attributions : vote le règlement intérieur, établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, est associé à l'élaboration du projet d'école et l'adopte, émet des avis et des suggestions sur la vie de l'école : intégration des personnes handicapées, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire...) donne son avis sur l'utilisation des locaux scolaires, doit être informé du principe des choix des matériels, de l'organisation de l'aide spécialisée, de l'organisation des rencontres parents/enseignants.

La liste des parents élus est affichée dans le hall de la maternelle. Un trombinoscope est en cours de réalisation. Pour éviter de renouveler le dysfonctionnement observé lors des élections 2021, il y aura une réflexion sur la gestion des enveloppes. Les parents membres de la commission électorale 2022 seront déterminés lors du conseil d'école de juin 2022. Modalités des élections des parents d'élèves à la rentrée 2022 : Pas de présentiel ; les plis seront portés ou postés.

Vote du règlement intérieur de l'année 2021-2022

Lecture et réactualisation du règlement intérieur de l'année précédente. Vote à l'unanimité du règlement intérieur présent.

Transfert des responsabilités Ecole /ALAE

Le protocole transfert des responsabilités pour 2021.2022 a été rédigé et signé par les directrices des deux entités.

Rentrée 2021 : effectifs, structure de l'école, horaires.

161 élèves - 6 classes - 7 enseignantes - 6 ATSEM

Effectifs : 161 élèves : 47 PS + 63 MS + 51 GS

PS2 → 28 : Mme EL KINANI Naïma (¾ tps + ¼ tps Bureau le jeudi) & Mme ROUXEL Lucie (¼ tps)

PS/MS1 → 9/17 = 26 : Mme SAUGEON Claire

PS/MS2 → 10/17 = 27 : Mme PONS Carole (4/5 tps) & Mme ROUXEL Lucie (1/5 tps)

MS → 29 : Mme RAVALOMANDA Anja

GS1 → 25 : Mme EYCHENNE Carole

GS2 → 26 : Mme AUJEAU Julie (4/5 tps) & Mme ROUXEL Lucie (1/5 tps)

Il n'a pas été possible de garder 6 classes avec des niveaux simples car le nombre de MS (63) était beaucoup trop élevé : nous aurions eu 2 classes de MS à 31 et 32 élèves dès septembre sans compter les éventuelles arrivées dans l'année scolaire.

L'an prochain, les moyens deviendront des grands et il y aura au moins un double niveau à la rentrée 2022.

ATSEM : La maternelle bénéficie d'1 ATSEM par classe.

Toute absence d'ATSEM sera remplacée au bout de 5 jours d'absence (semaine de carence).

Dans cette configuration, le service des ATSEM sera réorganisé en accordant la priorité aux classes de PS.

Volontaires service civique : Mme PAGET Elisabeth et Mme BERGES Audrey ont été recrutées pour l'année scolaire 2021.2022 : leur mission est de contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

Livret d'accueil de la maternelle Pins-Justaret Villate

Depuis la rentrée 2021, un livret d'accueil a été envoyé par courriel à toutes les familles des futurs PS. Il s'adresse particulièrement aux élèves qui entrent à l'école pour la première fois mais il sera également envoyé à tous les nouveaux inscrits.

Rencontre parents / enseignants

Parents comme enseignants peuvent demander à se rencontrer sur rendez-vous. Les réunions de rentrée sont programmées 3 semaines après la rentrée pour permettre aux enseignantes d'ajuster leur fonctionnement de classe et de prendre une première connaissance de leurs élèves. D'un commun accord avec l'école élémentaire, les réunions sont échelonnées dans le temps (première quinzaine de septembre pour l'élémentaire et deuxième quinzaine pour la maternelle) pour permettre aux familles qui ont plusieurs enfants sur le groupe scolaire d'assister aux différentes réunions. De plus, le contexte COVID nous oblige à respecter un temps de décontamination (week-end) suivi d'un nettoyage. C'est la raison pour laquelle les réunions sont programmées le vendredi afin d'effectuer le nettoyage le lundi matin. En accord avec les services ALAE et le service entretien, un dispositif particulier est alors mis en place pour l'occupation des locaux par le périscolaire et pour limiter au maximum les brassages dans le bâtiment.

Projet d'école

Le projet d'école 2018.2022 de la maternelle « Apprendre ensemble pour mieux se construire » s'articule autour de 3 axes prioritaires : Parcours d'éducation artistique et culturelle, continuité des enseignements et climat scolaire. Le projet d'école est prolongé d'un an.

Horaires

Les parents demandent s'il est possible de décaler les horaires par rapport à l'école élémentaire ?

- ⇒ Réponse de Mme Tardieu : Non ce n'est pas possible à cause du ramassage scolaire. Des nouvelles places de parking ont été créées au niveau du lotissement et des places sont disponibles sur le parking de la mairie. Mme Tardieu invite les parents à se rendre à l'école à pied lorsqu'ils habitent non loin du groupe scolaire et de privilégier le bus scolaire lorsque les enfants y ont droit.

Coopérative scolaire

L'école remercie tous les parents pour ce don volontaire.

L'école maternelle de Pins-Justaret Villate possède une coopérative scolaire, adhérente à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). Coût de l'adhésion : 398,16 €. Cette coopérative permet aux enseignants et aux élèves d'avoir des projets scolaires et de les financer pour les mener à terme (projets, sorties, animations, fournitures, ingrédients...)

Cette année la somme moyenne perçue par élève s'élève à 15,09 € (2020 : 15,12 / 2019 : 15,15 € / 2018 : 15,40€)

APC

Activités Pédagogiques Complémentaires : 36 heures réparties sur 24 semaines les mardis et jeudis et certains lundis de 16h00 à 16h45, elles se déroulent du mardi 14 septembre 2021 au jeudi 19 mai 2022.

Les enfants sont répartis par groupes restreints d'élèves. Les groupes sont définis pour chaque période. Les enfants seront amenés à changer de classe et d'enseignante.

Les parents des élèves concernés par l'APC sont informés au préalable.

Contexte COVID

Le protocole et cadre de fonctionnement pour l'année scolaire 2021.2022 est affiché sur les panneaux extérieurs et a été envoyé par courriel à toutes les familles ainsi que le lien de la FAQ qui est mise à jour régulièrement :

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

A la rentrée de septembre, nous étions au Niveau 2 (Jaune), ensuite nous sommes passés au Niveau 1 (Vert) le lundi 11 octobre 2021, pour revenir au niveau 2 le lundi 15 novembre. Nous rappelons que le respect des gestes barrières est toujours en vigueur : lavage des mains, aération des locaux, désinfection du matériel, brassage limité, les parents doivent surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école. Le port du masque est obligatoire pour les personnels en intérieur et selon le droit commun en extérieur.

En fonction de l'évolution de la situation : les dispositifs déjà mis en place seront réajustés. Les familles seront informées par l'école, (et) par la mairie.

PPMS et sécurité

Un exercice PPMS Intrusion a eu lieu le 14 octobre 2021 en présence d'observateurs : les policiers municipaux, un élu municipal et deux parents délégués. Pour chaque établissement scolaire, à chaque exercice, un compte rendu est rédigé puis envoyé aux différentes instances. Notre compte rendu de l'exercice PPMS Intrusion du groupe scolaire (14 octobre 2021) sert de support de réflexion pour améliorer le système d'alerte. Les deux directeurs d'école ont renseigné l'annexe 4 (fiche diagnostic de mise en sûreté de l'établissement scolaire) et ont rencontré dans un premier temps la Conseillère Pédagogique de Circonscription chargée de la sécurité des écoles. En lien étroit avec la CPC, les deux directeurs rencontreront courant décembre les différents partenaires chargés de la sécurité : l'équipe mobile sécurité du rectorat, le référent sécurité gendarmerie, la mairie pour améliorer sensiblement le système d'alerte qui s'avère inadapté.

Sorties et spectacles prévus pour l'année scolaire.

Évènements : participations, spectacles, sorties...	Date	Orientations pédagogiques	Classes
Médiathèque Pins-Justaret	D'octobre à juin	Mise en place d'une culture littéraire.	6 classes
Spectacle « T'es Miro ou quoi ? » Théâtre des Prébambules Muret	Jeudi 18 novembre	Mise en place d'une culture artistique	2 classes GS
Cinéma VEO Muret «Mush Mush et le petit monde de la forêt »	Mardi 7 décembre	Sensibilisation au respect de l'environnement	4 classes PS et MS
Spectacle conte musical écologique « Flocon, l'Ours Polaire qui n'aimait pas le Soleil. »	Vendredi 10 décembre	Sensibilisation à l'environnement	6 classes

Pas de classe de découvertes avec nuitées, ni de séances de natation pour les GS, pour l'année scolaire 2021.2022. Projet à l'étude d'une classe découverte sans nuitées pour les GS.

ALAÉ / ALSH

Protocole COVID

- Port du masque pour les adultes et rappel sur les gestes barrières : difficulté pour le respect de la distanciation pour les enfants.
- Lavage des mains régulier ce qui explique parfois le retard dans la remise des enfants aux parents le soir.
- A l'accueil du matin et à la cantine, les enfants sont regroupés en îlots de classe pour éviter les brassages d'une classe à l'autre. Le soir, le regroupement des enfants se fait par niveau de classe.

Repas et sieste

Temps de sieste : Le temps sieste est organisé pour tous les élèves de PS et pour les MS qui en font la demande (dans la mesure des places disponibles). Préalablement les enseignantes ont organisé un temps calme dans les classes pendant les 15 premiers jours et ont repéré les enfants fatigués puis en concertation avec les parents, elles ont listé 24 enfants (sur 63) qui avaient besoin d'un temps de sieste. Le temps de sieste des MS est évolutif. Le problème qui se pose est d'équilibrer les deux services de cantine au niveau des effectifs élèves (les élèves dormeurs déjeunent au premier service). Mme Adande souligne qu'il ne s'agit pas d'un manque de place dans le réfectoire mais d'un problème lié au four de la cantine : il n'est pas possible de chauffer tous les plats (maternelle et élémentaire) en même temps. Les deux directrices de l'ALAÉ (maternelle et élémentaire) ont œuvré pour faire déjeuner le maximum d'enfants au premier service, leur permettant ainsi de bénéficier d'un temps de sieste sur l'heure méridienne. La sieste se fait dans la classe 2 (salle polyvalente), obscurcie pendant le temps de sieste ; le mobilier de cette classe est stocké temporairement dans les locaux techniques municipaux en attendant une éventuelle ouverture de classe dans le cas d'une augmentation des effectifs.

Repas : les quantités sont-elles suffisantes ?

- ⇒ Réponse de Mme Adande : Le grammage est respecté par les services de l'Agglo-Muretain. Certains aliments sont plus appréciés que d'autres et les enfants en réclament davantage ce qui expliquerait ce sentiment de « quantité insuffisante ». Une entrée, un plat et un dessert sont servis à tous les enfants qui sont invités à goûter mais sans être forcés. Si un produit est manquant il est substitué mais en aucun cas un enfant ne sera lésé par manque d'un produit. Si un enfant n'a pas été inscrit, il y a toujours une solution pour lui proposer le même repas que les autres enfants.

TAE : Pas de TAE cette année scolaire mais des projets : les semaines du handicap, projet FLORA « mieux vivre ensemble » et projet commun avec l'équipe enseignante pour la décoration de l'école pour Noël.

MAIRIES

Augmentation de la population : Prévisions pour les écoles

150 élèves (40 PS / 47 MS / 63 GS). La mairie ne connaît pas la configuration des familles qui vont occuper les nouveaux logements en construction et ne peut donc pas faire de prévisions d'effectifs.

Sécurité chemin des Espérances château d'eau et abords de l'école :

Une chaîne va être installée au niveau du château d'eau en accord avec le S.A.G.E pour lutter contre le stationnement sauvage qui gêne la circulation des piétons sur le trottoir.

Mme Tardieu rappelle que des places de stationnement supplémentaires ont été matérialisées.

Pour ce qui est des pistes cyclables => projet à l'étude.

Prolongement des poteaux en couleur jusqu'à la crèche ? => projet à l'étude

Proposition de la directrice : installer un personnage « Arthur » ou son homologue « Zoé » au niveau du passage piéton ?
=> vérifier la faisabilité avec les services compétents.

Mise en place d'un brise-vue sur grillage de la cour ?

On déplore de nombreuses incivilités et de fréquents désagréments. La mise en place d'un brise-vue sur le grillage est à l'étude.

Mise en place d'un panneau d'affichage sous le porche de l'école ?

La mairie prend note de la demande.

Travaux des locaux du périscolaire :

Une réunion est programmée le jeudi 25 novembre 2021 avec les deux directeurs d'école et la directrice de l'ALAE élémentaire.

Association des Parents d'Élèves / site consultable sur : www.apepju.fr

Présidente de l'association APEPJV : Mme CHRISTIEN Maëlle (depuis septembre 2019)

Pour cette année scolaire l'association a accueilli des nouveaux membres, en maternelle et en élémentaire.

Prévision des actions 2021.2022 :

Le trombinoscope « parents d'élèves élus » est en cours de réalisation.

Une permanence se tiendra un vendredi soir en fin de chaque période avant les vacances scolaires de 16h à 18h.

Loto des écoles : février/mars 2022

Vente plants de potager : changement de fournisseur, peut-être le producteur bio de Pins-Justaret.

Vide ta chambre : printemps 2022

Paniers gourmands (novembre) : distribution des colis le 10 décembre 16h devant l'école.

Mme Tardieu invite l'assemblée à ne pas hésiter à solliciter la commission environnement de la mairie qui propose leur aide pour élaborer les projets liés à l'environnement. L'équipe enseignante se rapprochera de cette commission pour le futur projet d'école.

La séance est levée à : 20h38

❖ Prochains Conseils d'École : mardi 8 mars 2022 (18h00) et jeudi 16 juin 2022 (18h00)

Mme EL KINANI Naïma

Mme PONS Carole

